

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316025-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2023

Publié le 5 avril 2023

Suite à la convocation en date du 6 mars 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 21 MARS 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Anne VANPEENE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Agnès DENYS.

OBJET : Intégration du Département à la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs des Scènes

Nationales et de l'Orchestre national de Lille.

Vu le rapport DSC/2023/65

Vu l'avis en date du 13 mars 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le principe que le Département du Nord intègre les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des Scènes Nationales du Nord et de l'Orchestre National de Lille.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 24.

Madame SANCHEZ est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Hippodrome de Douai-Théâtre d'Arras, dite TANDEM.

Monsieur DETAVERNIER est membre du conseil d'administration de l'Orchestre National de Lille.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DEVOS et Monsieur HIRAUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame SANCHEZ et Monsieur DETAVERNIER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 21 mars 2023

OBJET : Intégration du Département à la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs des Scènes Nationales et de l'Orchestre national de Lille.

Le Département du Nord soutient depuis de nombreuses années les projets culturels et artistiques des cinq Scènes Nationales du Nord (« Le Bateau Feu » Scène Nationale de Dunkerque, « Le Tandem/l'Hippodrome » à Douai, le Centre Culturel Transfrontalier « Le Manège » à Maubeuge, « La Rose des Vents » à Villeneuve-d'Ascq et « Le Phénix » à Valenciennes) ainsi que l'Orchestre National de Lille (ONL), pour leur travail de médiation culturelle en direction de ses publics prioritaires.

Ces six structures, soutenues par le Ministère de la Culture, établissent avec l'Etat une convention pluriannuelle d'objectifs à laquelle les partenaires institutionnels sont associés : Région Hauts-de-France, Département du Nord, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes.

Ces conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) présentent le projet culturel de ces structures, précisent les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre et les attentes spécifiques des financeurs. Elles permettent également d'engager une démarche évaluative et favorisent une collaboration multi-partenariale autour de la compétence culturelle. Pour le Département du Nord, en lien avec les grands axes de sa politique culturelle (délibération du 22 mai 2017), elles rappellent les attentes en matière de médiation culturelle en direction de ses publics prioritaires. La signature de ces CPO est l'occasion pour le Département du Nord de réaffirmer son engagement en termes de soutien à la vie culturelle, tout en accompagnant ces acteurs sur la durée.

Une attention particulière sera portée à la visibilité du partenariat entre la structure et le Département du Nord, en matière de communication.

A ce jour, le Département est signataire des CPO avec Le Bateau Feu et Le Tandem/l'Hippodrome.

Sur le plan financier, ces conventions prévoient le versement, sur 4 ans, de subventions annuelles de fonctionnement au moins égales à celles attribuées en 2022. Selon les termes de l'article 6 du projet de ces conventions, cet engagement de principe est pris « *sous réserve du vote annuel du budget correspondant par l'assemblée délibérante* ».

Les subventions départementales 2022 de ces Scènes Nationales ont été attribuées par décisions des Commissions permanentes des 22 mars et 28 septembre 2022, pour un montant forfaitaire de 135 000 € par structure et 175 000 € pour l'ONL.

La délibération du 17 décembre 2019 a autorisé le Département du Nord à signer les CPO 2019-2022 des Scènes Nationales du Nord, il est proposé de renouveler ce principe pour les CPO 2023-2026 ou 2024-2027.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le principe que le Département du Nord intègre les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des Scènes Nationales du Nord et de l'Orchestre National de Lille.

Martine ARLABOSSE
Vice-Présidente